

Bulletin municipal

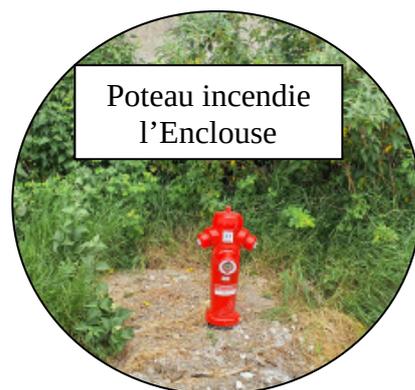
de

Semoussac



Juillet 2022

N°42



Le mot du Maire

A la suite des élections d'avril et de juin 2022, le Président de la République a été réélu et une nouvelle assemblée nationale est en place.

La construction du nouvel atelier communal est annulée car la commune a eu l'opportunité d'acheter un bâtiment au 24 La Brousse.

Ce bâtiment sera rénové et transformé en atelier municipal car l'opération est moins onéreuse.

Le club de pétanque est en sommeil et nous espérons retrouver une nouvelle équipe dirigeante afin que la commune continue d'être animée.

Lors du week-end de la pentecôte, les amis de Schweyen, association qui regroupe les communes de Semoussac, Saint Georges des Agoûts et Saint Sorlin de Cônac se sont rendus à Schweyen où ils ont signé une charte de jumelage qui sera pérennisée avec les échanges Lorrains et Charentais.

La piscine de Mirambeau est ouverte au public et des cartes de réduction sont disponibles à la mairie.

Vous avez sans doute remarqué que des poteaux téléphoniques ont été remplacés et d'autre rajoutés afin que l'on puisse bénéficier prochainement de l'arrivée de la fibre optique.



Le Maire,
Marc BERTRAND



Etat-civil : 1^{er} semestre 2022

Décès

France RENAUDIN

Marcello François CHAPEAU



Naissance :

Valentin NAVEAU TABUT

Nouvelles brèves du Conseil Municipal

Séance du 27 janvier 2022

- ⊕ Demande de subvention DETR (54.32%) et Conseil Départemental (20%) pour la mise en place de la défense incendie avec la pose de 7 poteaux incendie dans les villages de Chez Bouché, L'Enclouse, Chez Mada, La Barillauderie, Chez Bruneleau, Chez Clion et Bel Air pour un montant de 32 599.35 € HT.
- ⊕ Réflexion sur le changement de mode de chauffage des logements locatifs.
- ⊕ Changement des deux aérothermes de la salle des fêtes pour un montant de 2 283.83 € HT.
- ⊕ Changement de tarifs de location pour la salle des fêtes en hiver 150 € pour les résidents et 200 € pour les non-résidents (le chauffage compris est de 50 €).
- ⊕ Travaux de voirie à l'Enclouse par l'empierrement d'un chemin qui dessert la construction de deux maisons pour la somme de 5 757.50 € HT.
- ⊕ Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) a été voté il y a deux ans par la communauté de communes de la Haute Saintonge, il faut que les communes mettent leurs documents d'urbanisme en conformité avec ce plan. Cela concerne essentiellement les terrains constructibles.

Séance du 22 mars 2022

- ⊕ Une étude a été faite par la maison de l'Energie pour le changement du mode de chauffage des logements locatifs, mise en place de radiateurs à fluide caloporteur et demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du fonds d'aide aux logements communaux.

- ✚ Compte administratif de la commune qui s'établit ainsi :
 - Fonctionnement : 402 052.41 €
 - Investissement : 74 736.87 €
 - Ensemble : 327 315.54 €
- ✚ Le compte administratif du lotissement est aussi approuvé comme suit :
 - Fonctionnement : 212 460.33 €
 - Investissement : 187 700.38 €
 - Ensemble : 340 019.24 €
- ✚ Le Conseil Municipal décide **de ne pas augmenter le taux communal** des trois taxes (foncier bâti, foncier non bâti et CFE)
- ✚ Le budget de la commune est voté en équilibre à 569 815.54 € en fonctionnement et 397 636.87 € en investissement.
- ✚ Le budget primitif du lotissement s'équilibre à 285 364.14 € en fonctionnement et 409 164.57 € en investissement.
- ✚ Subvention exceptionnelle de 400 € en faveur de l'Ukraine.
- ✚ Achat d'une bâtisse au 24 la Brousse pour faire office d'atelier municipal, une visite est prévue le 24 mars.

Séance du 19 Avril 2022

- ✚ Le prix d'achat du bâtiment au 24 la Brousse s'établit à 35 000 € TTC frais d'agence inclus auxquels il faut ajouter environ 3 500 € de frais de notaire.
Une demande de subvention au Conseil Départemental sera faite (pour 45 % d'aide)
- ✚ Annulation du permis de construire de l'atelier municipal.
- ✚ Étude partielle des devis pour la réhabilitation du bâtiment au 24 La Brousse.

Séance du 31 mai 2022

- ✚ Le montant de la réhabilitation de l'atelier municipal s'établit à 88 605.17 € HT ces travaux sont subventionnables par le Conseil Départemental à hauteur de 45 % soit 39 872.32 €.
- ✚ Décision modificative suite au changement d'une prise de courant et du projecteur de l'église pour un montant de 566.61 €.
- ✚ Le club de pétanque est en sommeil et une réunion est prévue le 17 juin à 20 heures 30.
- ✚ Une charte de jumelage sera signée avec la commune de Schweyen le week-end de la pentecôte.
- ✚ Le syndicat de la voirie a fourni un inventaire de l'état des routes communales.
- ✚ Le recensement de la population aura lieu en janvier 2023.

Informations diverses

Obligation d'élaguer les haies qui dépassent 2 mètres de hauteur sur le domaine public et privé.

Il est interdit brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

Les propriétaires de terrains situés en zone constructible sont dans l'obligation de les entretenir pour le risque d'incendie et la salubrité publique.

Une campagne de vérification des assainissements individuels sera lancée et les non conformités seront analysées.

Les comptes-rendus des réunions de Conseil Municipal sont diffusés sur le site internet de la commune.

Le Vacancier est arrivé il est disponible à la mairie.

Les buses d'accès à vos parcelles doivent être entretenues et débouchées par vos soins.



L'atelier municipal qui sera opérationnel dans le courant de l'année 2023

Piscine de Mirambeau

Du 7 Juillet au 31 Août 2022

Ouvert au public tous les jours (sauf les lundis) de 14h30 à 19h30

Des cartes d'entrée à tarif réduit pour les enfants sont disponibles à la mairie.



Horaires d'ouverture de la mairie
Lundi et mercredi de 14 heures à 17 heures
Vendredi de 10 heures à 12 heures

☎ 05.46.86.03.02 📧 mairie@semoussac.fr Site internet : <http://semoussac.fr>